

Septembre 2020

La valeur de l'enrobage d'une armature de béton de structure peut être optimisée, en particulier si l'on utilise des armatures inox. Les recommandations de l'Eurocode 2 en la matière sont novatrices. Exemple rapide.

Les nouveaux textes normatifs relatifs aux ouvrages en **béton** prennent en compte la **durabilité**, en s'appuyant sur la notion de **classe d'exposition**. Ces classes traduisent les actions dues à l'environnement, auxquelles le béton et les **armatures** de l'ouvrage, ou de chaque partie d'ouvrage, vont être exposés pendant la durée d'utilisation de la structure.

Soit une partie d'ouvrage d'une structure située en zone de marnage.

Classe d'exposition

- XS3 : zone de marnage ;
- XC4 : alternance d'humidité et de séchage.

Classe structurale

Les ouvrages situés en site maritime sont dimensionnés pour une durée d'utilisation de projet de 100 ans (classe structurale S6).

Prise en compte de la durabilité

La valeur de $C_{min,dur}$ est déterminée en fonction de la combinaison des classes d'exposition et de la classe structurale.

- XS3/S6 : $C_{min,dur} = 55$ mm.
- XC4/S6 : $C_{min,dur} = 40$ mm.

Type d'armature

L'utilisation d'armatures inox permet de réduire la valeur de l'enrobage. On peut prendre en compte a priori $\Delta C_{dur,st} = 25$ mm.

Enrobage minimal

- Armature acier au carbone : $C_{min} = 55$ mm.
- Armature inox : $C_{min} = 55 - 25 = 30$ mm.

Prise en compte des tolérances d'exécution

$\Delta C_{dev} = 10$ mm.

Enrobage nominal

- Armature au carbone : $C_{nom} = 65$ mm.
- Armature inox : $C_{nom} = 40$ mm.

L'utilisation d'armatures inox permet ainsi de réduire la valeur de l'enrobage de 25 mm. Il en résulte une économie de ressources naturelles (**granulats** en particulier) et de **ciment**.

Auteur

Patrick Guiraud



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 04/04/2025 © infociments.fr